

## LES TRAVAUX ELIGIBLES

L'OPAH vous permet, sous conditions, de bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement technique personnalisé gratuit afin de réaliser des travaux.

### DES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Isolation toiture, combles, changement menuiseries, système de chauffage, etc.

### DES TRAVAUX POUR L'ADAPTATION DE VOTRE LOGEMENT À LA PERTE D'AUTONOMIE OU À UNE SITUATION DE HANDICAP

Remplacement d'une baignoire en douche, installation de barres de soutien, d'un monte-escalier, de volets roulants, etc.

### DES TRAVAUX LOURDS PERMETTANT DE RÉNOVER UN LOGEMENT DÉGRADÉ OU INSALUBRE

Travaux pour la salubrité, la sécurité, reconfiguration, réfection complète, etc.



Conseils techniques et financiers, visites sur place, montage et suivi des dossiers de demande de subvention...

La Communauté d'Agglomération vous propose  
**UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT ET PERSONNALISÉ**

Pour tout renseignement, une équipe de professionnels est à votre disposition.



**SPL PAYS DE GRASSE DÉVELOPPEMENT**  
Vous êtes propriétaire occupant d'ores et déjà rendez-vous sur [monprojet.anah.gov.fr](http://monprojet.anah.gov.fr)

04.97.05.57.50

[contact@pgdeveloppement.fr](mailto:contact@pgdeveloppement.fr)

[www.paysdegrassedeveloppement.fr](http://www.paysdegrassedeveloppement.fr)

4 rue de la Délivrance à GRASSE

Du lundi au vendredi 9h00 à 17h00



La Communauté d'Agglomération vous aide dans le cadre de l'

## OPAH\* 2017-2020 DU PAYS DE GRASSE



CONSEILS ET AIDES FINANCIÈRES POUR **VOS TRAVAUX** D'AMÉLIORATION ET DE MAINTIEN À DOMICILE

Conception : Direction de la communication CAPG 2017 - impression Askko - © Fotolia



## ENSEMBLE, AMÉLIORONS VOTRE HABITAT !

\*Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

**PROPRIÉTAIRES, LOCATAIRES**  
BESOIN DE RÉALISER DES **TRAVAUX DE**  
**MAINTIEN À DOMICILE ?**

**PROPRIÉTAIRES,**  
VOUS **LOUEZ VOTRE**  
**LOGEMENT ?**

**PROPRIÉTAIRES,**  
BESOIN DE RÉALISER DES **TRAVAUX**  
**D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET**  
**DE RÉNOVATION ?**

**Vous êtes propriétaire ou locataire** d'un appartement ou d'une maison et **vous y habitez**.

**Vous êtes propriétaire** d'un appartement ou d'une maison que vous avez **mis en location ou que vous souhaitez louer**.

**Vous êtes propriétaire** d'un appartement ou d'une maison que **vous habitez ou que vous louez**.

Des travaux sont nécessaires pour adapter votre logement à votre situation de handicap ou vous apporter un meilleur confort lié à votre âge et vous faciliter la vie au quotidien.

Des travaux sont nécessaires pour la mise en location.

Votre logement est en mauvais état ou nécessite des travaux de rénovation thermique.

DES AIDES FINANCIÈRES EXISTENT

BÉNÉFICIEZ D'AIDES ET D'AVANTAGES FISCAUX

DES AIDES FINANCIÈRES EXISTENT

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse peut vous aider à financer ces travaux et vous propose un accompagnement gratuit dans toutes les étapes de votre projet.

